

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 32
Pouvoirs : 11
Votants : 43

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 15/10/2021

Le 21 octobre 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Anne-Marie DEGUEURCE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Emilie BERTHOLON (Pouvoir Christine FORNES), Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Jacques CORMORECHE (Pouvoir Nicole DUGELAY), Carole DEMANGE, Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Richard PACCAUD (Pouvoir Vincent LAUTIER), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), David POMMIER (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN).

Secrétaire de séance : Patrick CHARRONDIERE.

OBJET : FINANCES – Budget PRINCIPAL 2021 - Décision modificative n°3

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de décision modificative n°3 du Budget PRINCIPAL 2021 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) 38 000,00 €
- en section d'investissement (dépenses et recettes) 200 000,00 €

Cette décision modificative permet :

En fonctionnement :

- Effectuer un virement des crédits prévus pour le financement de la saison culturelle au chapitre 011 charge de fonctionnement (compte 611-0240) sur le chapitre 65 autres charges de gestion courante, (65748-0240) pour les verser à des associations culturelles présentes dans les communes du territoire.
- Provisionner le compte 678 pour permettre le versement de la part additionnelle de la taxe de séjour entre 2014 et 2021 pour un montant de 38 000€. Elle n'avait été que partiellement versée et représente 10% du montant de la taxe de séjour perçue par la CCDSV. Cette écriture s'équilibre par une augmentation de la prévision budgétaire de recettes de taxe de séjour, en effet, les crédits relatifs à cette taxe additionnelle de 10% étaient placés sur un compte bancaire d'attente (DFT NET) et ont été versés sur le compte de la CCDSV à la trésorerie de Trévoux, pour le même montant.

En investissement :

Augmentation des crédits des comptes d'opérations patrimoniales nécessaires au remboursement des avances forfaitaires versées aux entreprises de travaux en 2020 notamment pour la construction de l'estacade de Trévoux, pour un montant de 200 000€. Cette écriture est équilibrée par une réduction du compte 238-01 chapitre 041 pour -60 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

➤ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 3 du Budget PRINCIPAL 2021 suivante :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	modification de crédits	modification de crédits	Observations
D		011	611	0240	Contrats et prestations de service	-16 090,00		Virement des crédits prévus au chapitre 011 pour le financement de la saison culturelle sur le chapitre 65 pour les verser à des associations culturelles présentes dans les communes
D		65	65748	0240	Subvention de fonctionnement versées à des associations	16 090,00		
D		67	678	9503	Autres charges exceptionnelles - Taxe de séjour	38 000,00		Taxe de séjour reversement part additionnelle au Département de l'Ain entre 2014 et 2021
R		73	7362	9503			38 000,00	Augmentation recettes de la taxe de séjour 2021 de la part de taxe additionnelle transférée du compte DFT NET
TOTAL						38 000,00	38 000,00	

					INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D		041	2315	01	Opérations patrimoniales - remboursement des avances et acomptes sur commandes d'immos corporelles	260 000,00		Augmentation des crédits de remboursement des avances forfaitaires des entreprises de travaux (Estacade, gymnase...)
D		041	238	01	Opérations patrimoniales - remboursement des avances et acomptes sur commandes d'immos corporelles	-60 000,00		
R		041	238	01	Opérations patrimoniales - avances et acomptes sur commandes d'immos corporelles		200 000,00	Augmentation des crédits pour l'enregistrement des avances forfaitaires
TOTAL						200 000,00	200 000,00	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20211021-2021C176-FI

Affichage le :

2 6 OCT. 2021

2 6 OCT. 2021 A Trévoux, le 21/10/2021

**Le Président,
Marc PECHOUX**

